

(N° 82.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1862.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Dé- partement de la Justice un crédit supplémen- taire d'un million de francs.

(Voir les Nos 173 et 211 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. LONHIENNE, le BARON DE LA FAILLE, PIRMEZ, le Comte
DE ROBIANO, et le BARON D'ANETHAN, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Un crédit de un million de francs est demandé pour permettre la continua-
tion, dans les prisons, de la fabrication des produits pour l'exportation.

Les résultats obtenus jusqu'ici ont été favorables sous tous les rapports, tel-
lement que, d'après l'exposé des motifs, *les moyens de production sont même de
beaucoup insuffisants pour exécuter les ordres importants et continuels que la
Commission reçoit de ses correspondants.*

Il y a donc évidemment lieu de persister dans le système suivi, et votre
Commission a, en conséquence, l'honneur de vous proposer, à l'unanimité,
l'adoption du Projet de Loi.

Le Président-Rapporteur,
D'ANETHAN.